



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 4 octobre 2019, 20 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête  
Gilles Ladouceur

Anik Bois  
Don Saliba

Odette Hébert  
Jean-François David

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2019.
- 1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019.
- 1.5 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2019-2020.
- 1.6 Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2020.
- 1.7 Séance extraordinaire du 13 décembre 2019 pour l'adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022.
- 1.8 Abonnement annuel de RIM.
- 1.9 Cotisation annuelle à Tourisme Outaouais.
- 1.10 Cotisation 2020 du réseau BIBLIO de l'Outaouais.
- 1.11 Demande d'alliée contre la violence conjugale du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.
- 1.12 Retour sur le congrès de la FQM.
- 1.13 Souper des Chevaliers de Colomb le 26 octobre 2019.
- 1.14 Retrait de la municipalité de Lac-Simon du projet d'incubateur.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Modification de la résolution 246-09-2019.
- 2.4 Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier.
- 2.5 Renouvellement de la vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée.
- 2.6 Formation par Archives nationales - numérisation des documents.
- 2.7 Formation budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires.
- 2.8 Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité.

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre et des salaires pour la période du 25 août au 14 septembre 2019.



No de résolution  
ou annotation

4.2 Approbation de transferts budgétaires.

5. **COMMUNICATIONS**

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

6.1 Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2018 - année 9 du Schéma de couverture de risques.

7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

7.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - no. de dossier 00028205-1-80095 (07) - 2019-07-22-44.

7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - no. de dossier 2019-80095-07-0676.

7.3 Travaux sur le chemin Hilaire - offre de services d'Asphalte Raymond inc.

7.4 Réparation d'un véhicule Chevrolet 1500 aux travaux publics.

7.5 Embauche d'un employé aux travaux publics en tant que manœuvre.

7.6 Autoriser l'achat de gouttières.

8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Demande de remboursement à l'inscription de l'examen d'admission à l'ordre des urbanistes du Québec pour le directeur du service d'urbanisme.

8.2 Adoption du règlement U-11-4 modifiant les conditions d'émission d'un permis de construction.

8.3 Demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel - lot 5 870 483.

8.4 Amélioration des communications en lien avec des procédures d'urbanisme.

8.5 Dépôt du rapport de l'activité consultative du mois d'août dernier sur l'hébergement touristique à Lac-Simon.

8.6 Demande de subvention pour contrer l'herbe à poux.

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1 Dépôt du rapport de la balade en ponton.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 Compte rendu de la réunion MADA du 10 septembre 2019.

12. **DIVERS**

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **PAROLE AU PUBLIC**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 **Ouverture de la séance**

269-10-2019  
Ouverture de la séance



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

D'ouvrir la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**270-10-2019  
Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve l'ordre du jour avec deux ajouts de résolutions aux points 10.2 et 10.3 :**

- Conférence sur l'histoire du lac Simon.
- Contribution pour l'Halloween à Chénéville.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

**1.3 Adoption du procès-verbal**

**271-10-2019  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 6 septembre 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

- Modification à la résolution numéro 246-09-2019 - nouvelle résolution 280-10-2019.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019**

**272-10-2019  
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 13 septembre 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.5 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2019-2020**

**273-10-2019  
Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2019-2020**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'arrivée de la période des fêtes 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement;

**QUE** les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

**QU'**un avis public indiquant la période de fermeture soit affiché dans les endroits prévus, ainsi que publié sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.6 Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2020**

**274-10-2019**

**Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

**QUE** ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2020	Vendredi le 10	20 h
Février 2020	Vendredi le 7	20 h
Mars 2020	Vendredi le 6	20 h
Avril 2020	Vendredi le 3	20 h
Mai 2020	Vendredi le 1 <sup>er</sup>	20 h
Juin 2020	Vendredi le 5	20 h
Juillet 2020	Vendredi le 3	20 h
Août 2020	Vendredi le 7	20 h
Septembre 2020	Vendredi le 4	20 h
Octobre 2020	Vendredi le 2	20 h
Novembre 2020	Vendredi le 6	20 h
Décembre 2020	Vendredi le 4	20 h

**QU'**un avis public soit affiché aux deux endroits prévus par la municipalité, ainsi que publié sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.7 Séance extraordinaire du 13 décembre 2019 pour l'adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, informe les citoyens qu'une séance extraordinaire aura lieu le 13 décembre à 20 heures à la salle du conseil pour l'adoption du budget 2020 et le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022.

Un avis public sera affiché à cet effet aux deux endroits appropriés et sera publié sur le site internet de la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

### **1.8 Abonnement annuel de RIM**

**275-10-2019**  
**Abonnement annuel de RIM**

**CONSIDÉRANT** l'utilité et les informations provenant du réseau d'information municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2020 au réseau d'information municipal du Québec pour un montant de 160 \$ plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **1.9 Cotisation annuelle à Tourisme Outaouais**

**276-10-2019**  
**Renouvellement de l'adhésion de Tourisme Outaouais 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Outaouais est un partenaire important pour la Municipalité de Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil renouvelle son adhésion à Tourisme Outaouais en versant sa cotisation de 299 \$ plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit appliquée au budget de l'année 2020, au poste 02-19000-494.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **1.10 Cotisation 2020 du réseau BIBLIO de l'Outaouais**

**277-10-2019**  
**Cotisation régulière et spéciale 2020 du réseau BIBLIO de l'Outaouais**

**CONSIDÉRANT** la réception d'information relative à notre cotisation régulière et spéciale pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon accepte de verser la somme de 4,46 \$ par habitant, tenant compte des informations qui seront publiées dans la gazette officielle de janvier 2020, ainsi que 0,50 \$ par capita pour la cotisation spéciale servant à bonifier la collection locale, pour un total d'environ 5 200 \$ avant les taxes;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70230-951 pour l'année 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

**1.11 Demande d'alliée contre la violence conjugale du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale**

**278-10-2019**

**Demande d'alliée contre la violence conjugale du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**DE proclamer Lac-Simon municipalité alliée contre la violence conjugale.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.12 Retour sur le congrès de la FQM**

Les membres du conseil qui ont participé au congrès de la FQM, qui a eu lieu les 25, 26 et 27 septembre, font un retour sur les sujets abordés, en ateliers et lors des différentes conférences.

**1.13 Souper des Chevaliers de Colomb le 26 octobre 2019**

**279-10-2019**

**Souper des Chevaliers de Colomb le 26 octobre 2019**

**CONSIDÉRANT** l'organisation d'un souper-bénéfice par les Chevaliers de Colomb le 26 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la participation du maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et de quelques membres du conseil municipal, au souper des Chevaliers de Colomb, au montant de 30 \$ chacun, le samedi 26 octobre 2019;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

#### **1.14 Retrait de la municipalité de Lac-Simon du projet d'incubateur**

**280-10-2019**

**Retrait de la municipalité de Lac-Simon du projet d'incubateur**

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains achetés par la MRC en vue de faire un parc industriel régional vert à Thurso étaient en zone agricole et que les tentatives de dézonage au nord du rang 5 auprès de la CPTAQ ont échoué;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Simon s'oppose à la réalisation d'un incubateur sur des terres agricoles situées au nord du rang 5;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a que quatre ou cinq lots qui sont disponibles pour développement dans le parc industriel de Thurso;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC sont déjà endettées de plus de 860,000 \$, plus les intérêts, dans cette aventure sans fin du parc industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle d'incubateur proposé est basé sur des modalités de location onéreuses de 117,000 \$ par année sur 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle d'incubateur proposé est basé également sur une possibilité d'achat après dix ans pour la valeur totale du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la municipalité de Lac-Simon ainsi que les citoyens de toute la MRC seront les grands perdants de ce gouffre financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le site du parc industriel est actuellement dépourvu des services d'aqueduc et d'égout et que les coûts pour leurs installations seront astronomiques pour les citoyens de la municipalité de Lac-Simon ainsi que pour les citoyens de toute la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'endettement accéléré et sans fin des municipalités de la MRC dans ce projet de parc industriel au détriment des citoyens;

Par conséquent,

**Il est proposé par Madame Odette Hébert  
Et résolu**

**QUE** la municipalité de Lac-Simon déclare son opposition catégorique à la réalisation d'un incubateur et se retire de ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

##### **2.1 Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois de septembre ont été déposés.

##### **2.2 Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois de septembre a été déposée et le maire invite la directrice générale à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

##### **2.3 Modification de la résolution 246-09-2019**

**281-10-2019**

**Modification de la résolution 246-09-2019 - Mandat - dossier de la Cour supérieure  
# 550-17-011215-199**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande introductive d'instance;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confier un mandat afin de faire les représentations nécessaires devant la Cour;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil confie le dossier de la Cour supérieure, portant le numéro 550-17-0111215-199 au cabinet Bélanger/Sauvé et au Cabinet Beaudry, Bertrand avocats, afin qu'ils préparent une défense et qu'ils nous représentent devant la Cour supérieure.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.4 Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier**

**282-10-2019**

**Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT** la publication de l'offre d'emploi pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service en ressources humaines et relations de travail de la FQM pour nous accompagner dans le cadre du processus d'embauche pour la municipalité de Lac-Simon;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil confie le mandat à la FQM pour pourvoir le poste d'un directeur général et secrétaire-trésorier à temps plein à la Municipalité de Lac-Simon;

**ET QUE** le Conseil autorise à la FQM un déboursé de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.5 Renouvellement de la vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée**

**283-10-2019**

**Renouvellement de la vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de Marcil Lavallée pour la vérification des livres 2019 de la municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent renouveler le contrat avec la firme Marci Lavallée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale adjointe;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Marcil Lavallée au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2019;

**ET QUE** cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-13000-413 et prévue aux prévisions budgétaires 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.6 Formation par Archives nationales – numérisation des documents**

**284-10-2019**

**Formation par Archives nationales – numérisation des documents**

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Lisane Fuoco à participer à la formation gratuite en gestion documentaire « Guide de numérisation pour les documents administratifs »;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation vise à nous informer sur nos obligations face à la Loi sur les archives, également sur le contexte législatif, les meilleures pratiques, et les meilleurs moyens de préserver nos documents numérisés;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** ce conseil autorise madame Lisane Fuoco à participer à cette formation soit au printemps 2020, la date reste à déterminer;

**ET QUE** les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.7 Formation budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires**

**285-10-2019**

**Formation budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires**

**CONSIDÉRANT** la demande de mesdames Isabelle Blais et Mélissa Cyr à participer à la formation budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation vise à la réalisation et le contrôle du budget de la Municipalité et qu'elles se doteront d'outils de contrôle et de suivi du budget en conformité avec les règles de présentation de l'information financière et les lois municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est offerte en ligne et qu'elles pourront y participer à leur rythme;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** ce conseil autorise mesdames Isabelle Blais et Mélissa Cyr à participer à cette formation d'une durée de 20 heures, de déboursier le coût de la formation de 440 \$ chacune plus les taxes applicables et que les heures de formation soient payées à temps simple.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.8 Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité**

**286-10-2019**

**Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de sauvegarder nos données à l'extérieur de l'hôtel de ville advenant un sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise une dépense de 1 320 \$ plus les taxes applicables à la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données 2019-2020;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-414.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**



No de résolution  
ou annotation

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

##### 4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

**287-10-2019**

**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre et des salaires pour la période du 25 août au 14 septembre 2019**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :**

- Liste des chèques pour le mois de septembre, totalisant la somme de 95 397,88 \$ et portant les numéros 16192 à 16240;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 142 226,74 \$;
- Liste des salaires des employés pour la période du 25 août au 14 septembre 2019, pour un montant total de 85 795,49 \$;
- Liste des salaires des élus du mois de septembre 2019 pour un montant total de 8 671,42 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

##### Engagements de crédits

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

*Lisane Fuoco, directrice générale adjointe*

##### 4.2 Transferts budgétaires

**288-10-2019**

**Approbation de transferts budgétaires**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire certains transferts budgétaires effectués au budget de l'année en cours;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve les transferts budgétaires effectués par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 5. COMMUNICATIONS

##### 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de septembre.

#### 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

##### 6.1 Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2018 – année 9 du Schéma de couverture de risques



No de résolution  
ou annotation

**289-10-2019**

**Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2018 – année 9 du Schéma de couverture de risques**

**CONSIDÉRANT QU'un suivi est effectué pour le plan de la mise en œuvre de la MRC de Papineau pour l'année 9;**

**CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité en incendie a présenté ce plan, accompagné des informations touchant notre municipalité;**

**CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce plan qui doit être transmis à la MRC de Papineau;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve le plan de mise-en-œuvre pour l'année 9, et plus précisément en ce qui concerne les informations transmises par le directeur du service de sécurité en incendie;**

**QU'une copie du plan et la résolution soient transmises à monsieur Éric Lacasse, responsable en matière du schéma de couverture de risques incendies de la MRC de Papineau.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – no. de dossier 00028205-1-80095 (07) – 2019-07-22-44**

**290-10-2019**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – no. de dossier 00028205-1-80095 (07) – 2019-07-22-44**

**CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une aide financière de 12 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre Municipalité pour l'exercice financier 2019-2020;**

**CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de la route dont la responsabilité incombe à la Municipalité;**

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE la Municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant à améliorer la construction des routes municipales, dont le drainage et le remplacement de ponceaux, conformément aux objectifs du volet PPA-CE – Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Papineau.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales – no. de dossier 2019-80095-07-0676**

**291-10-2019**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales – no. de dossier 2019-80095-07-0676**

**CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 965 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 (4<sup>e</sup> Rang Sud, chemin Hilaire et une partie du chemin de la Presqu'île), ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.3 Travaux sur le chemin Hilaire – offre de services d'Asphalte Raymond inc.**

**292-10-2019**

**Travaux sur le chemin Hilaire – offre de services d'Asphalte Raymond inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Hilaire est affaissé à certains endroits et que ledit chemin doit être asphalté;

**CONSIDÉRANT** la soumission d'*Asphalte Raymond inc.* de 4 840 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le conseil accorde les travaux à *d'Asphalte Raymond inc.* pour des réparations en asphalte au chemin Hilaire au montant de 4 840 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.4 Réparation d'un véhicule Chevrolet 1500 aux travaux publics**

**293-10-2019**

**Réparation d'un véhicule Chevrolet 1500 aux travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à des réparations à notre camion de service;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise une dépense de 1 950 \$, plus les taxes applicables, payable à « *Carrosserie de l'Outaouais* », et ce, suivant l'estimation datée du 3 septembre 2019 pour la réparation du camion Chevrolet, modèle 1500;

**QUE** cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-3200-525.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.5 Embauche d'un employé aux travaux publics en tant que manœuvre**

**294-10-2019**

**Embauche d'un employé aux travaux publics en tant que manœuvre**

**CONSIDÉRANT QUE** des recommandations ont été faites aux membres du conseil concernant un poste à combler au Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**



No de résolution  
ou annotation

**Et résolu**

QU'une offre d'emploi soit affichée pour embaucher une personne en tant que manœuvre;

QUE le salaire soit établi selon l'échelle salariale en vigueur et que les avantages et les conditions sont ceux mentionnés par le directeur des travaux publics à la recommandation déposée par la directrice générale adjointe et qu'une période de probation de 6 mois soit prévue.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.6 Autoriser l'achat de gouttières**

**295-10-2019**  
**Autoriser l'achat de gouttières**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir des gouttières au garage du CDMR et à l'entrepôt à l'arrière de la caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de *Gouttières Laurentides* pour l'achat et l'installation de gouttières;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 3 750 \$ plus les taxes applicables à la compagnie *Gouttières Laurentides* et que celle-ci soumettre une soumission conforme;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-32000-526.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8.1 Demande de remboursement à l'inscription de l'examen d'admission à l'ordre des urbanistes du Québec pour le directeur du service d'urbanisme**

**296-10-2019**  
**Demande de remboursement à l'inscription de l'examen d'admission à l'ordre des urbanistes du Québec pour le directeur du service d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service d'urbanisme, monsieur Jérémie Vachon doit faire son examen d'admission à l'ordre des urbanistes du Québec le 29 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour rembourser les coûts d'inscription;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

QUE le Conseil débourse un montant de 229.95 \$ pour l'inscription à examen d'admission à l'ordre des urbanistes du Québec qui aura lieu le 29 novembre 2019;

ET QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-61000-454.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.2 Adoption du règlement U-11-4 modifiant les conditions d'émission d'un permis de construction**

**297-10-2019**  
**Adoption du règlement U-11-4 modifiant les conditions d'émission d'un permis de construction**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* (RLRQ, c. 27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, RLRQ, c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté le *Règlement sur les permis et certificats U-11* qui contient des conditions particulières de délivrance d'un permis de construction adoptées en vertu de l'article 116 de la LAU;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau prévoit la possibilité de soustraire certains projets de construction à ces conditions de délivrance d'un permis;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines de ces conditions méritent d'être assouplies pour tenir compte des situations existantes et de droits acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de modifier le *Règlement U-11* afin de soustraire certains projets de construction aux conditions de délivrance des permis prévues à son article 43 et apporter d'autres corrections mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au projet de règlement déposé le 22 août 2019 ont été expliqués, et qu'il y a eu une consultation publique le 4 octobre et que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement final, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu

**QUE LE RÈGLEMENT U-11-4 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON SOIT ET EST ADOPTÉ ET QUE CELUI-CI DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** L'article 43 du *Règlement sur les permis et certificats U-11*, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par le remplacement au paragraphe 9° du premier alinéa, des mots « érigée la construction projetée » par « érigée la construction principale projetée ou son agrandissement » ;

**ARTICLE 3** L'article 43 du *Règlement sur les permis et certificats U-11*, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par l'ajout, au paragraphe 9° du premier alinéa, des mots « et raccordée directement à une rue publique existante » à la suite des mots « exigences du règlement de lotissement » ;

**ARTICLE 4** L'article 43 du *Règlement sur les permis et certificats U-11*, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par l'ajout, au paragraphe 9° du premier alinéa, des sous-paragraphes suivants :

d) la construction d'un bâtiment principal sur une île;

e) la reconstruction d'un bâtiment principal sans agrandissement de la superficie au sol.

**ARTICLE 5** L'article 43 du *Règlement sur les permis et certificats U-11*, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par l'ajout, au premier alinéa, du paragraphe 12° suivant :



No de résolution  
ou annotation

12° dans le cas de la construction d'un bâtiment accessoire, un bâtiment principal est déjà présent sur le terrain.

**ARTICLE 6** L'article 43 du Règlement sur les permis et certificats U-11, intitulé « Conditions générales de délivrance du permis de construction », est modifié comme suit :

Par l'ajout d'un deuxième alinéa, qui se lit comme suit :

« Ces conditions ne s'appliquent pas aux permis de construction visant à autoriser des saillies aux bâtiments comme des balcons, galeries, terrasses ou autres. »

**ARTICLE 7** L'article 23 du Règlement sur les permis et certificats U-11, intitulé « Exigences relatives aux plans, coupes, détails architecturaux », est modifié comme suit :

Par le remplacement des alinéas 2, 3 et 4 par le texte suivant :

« Les dispositions prévues aux articles 16 et 16.1 de la *Loi sur les architectes* (RLRQ, c. A-21) font partie du présent article comme si elles y étaient au long récitées.

Lorsque des plans, coupes et détails architecturaux concernent un bâtiment principal ou son agrandissement, ils doivent être signés et scellés par un architecte ou un technologue, membre d'un ordre professionnel reconnu.

De plus, tous les plans et devis des travaux relatifs aux fondations, à la charpente et aux systèmes électriques et mécaniques, doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'il s'agit d'un édifice public au sens de la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ, c. B-1.1). »

#### **ARTICLE 8 ABROGATION**

Le présent règlement abroge et annule toute autre disposition contraire concernant les permis et certificats.

#### **ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

### **8.3 Demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel – lot 5 870 483**

Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire. Plusieurs citoyens s'opposent à cette demande.

**298-10-2019**

**Demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel – lot 5 870 483**

**CONSIDÉRANT** le Règlement U-18 sur les usages conditionnels;

**CONSIDÉRANT** la demande d'usage conditionnel déposée pour l'implantation d'un chenil de moins de 60 chiens sur le lot 5 870 483, en zone 20-F;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande a été étudiée par le CCU, ce dernier ayant émis une recommandation favorable à l'usage conditionnel;

**CONSIDÉRANT** que la venue à Lac-Simon de la Meute Tanwen favoriserait le tourisme hivernal en plus de générer des retombées économiques et des emplois;

**CONSIDÉRANT** que l'article 145.34 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et les articles 22 et 24 du Règlement U-18 permettent au Conseil de fixer des conditions d'acceptation de la demande eu égard à ses compétences;

**CONSIDÉRANT** les réserves légitimes de certains propriétaires du secteur, à l'effet que la venue du chenil ne devrait pas se faire au détriment de la quiétude des lieux ou des autres usages ayant cours dans la zone, notamment les activités de chasse au gros gibier;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge nécessaire d'imposer certaines conditions à l'implantation du chenil, afin d'éviter des nuisances potentielles ou des conflits d'usages;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la demande d'usage conditionnel 2019-0014 conformément au plan d'aménagement proposé et autres documents attenants, et ce, aux conditions suivantes :

**QUE** les aménagements permanents prévus dans la demande d'usage conditionnel du requérant (enclos, cabanes, etc.) soient complétés au plus tard le 31 mai 2020;

**QUE** nonobstant le paragraphe précédent, le déménagement des chiens adultes présentement gardés près de la limite nord du lot 5 870 483 vers le site d'implantation projeté du chenil (soit le site en bleu sur le plan d'implantation déposé par le requérant) soit immédiat et complété au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019;

**QUE** *préalablement* à l'émission du permis, le requérant signe une lettre l'engageant :

- À mettre en œuvre toutes les mesures ou avoir recours aux technologies jugées nécessaires à l'atténuation du bruit des aboiements si une situation problématique survient, incluant mais non limitativement les colliers anti-aboiements, les dispositifs à ultrasons, l'isolement d'individus bruyant ou non compatibles, les muselières et l'érection de barrières physiques pour éviter la propagation du son. Aux fins d'application de cette condition, la Municipalité constate les situations problématiques et les signale au requérant qui doit prendre action. La production d'un constat d'infraction résultant d'une intervention de la Sûreté du Québec doit être rapportée à la Municipalité sans délai;

- À ne circuler en aucun moment avec ses attelages sur d'autres terrains privés que le sien ou les voies publiques, à moins d'obtenir les autorisations requises et d'en faire parvenir copie à la Municipalité;

- À veiller à ce que tous les chiens soient toujours gardés en laisse ou en enclos et qu'ils ne puissent d'aucune façon errer sur les voies publiques ou les terrains privés voisins, conformément au règlement 408-2009;

**QUE** la lettre d'engagement ne dispense aucunement le requérant de respecter tous les règlements et toutes les lois applicables, incluant les dispositions relatives aux nuisances, au bruit et à la sécurité des animaux et des personnes;

**QUE** le propriétaire s'engage à présenter annuellement une preuve d'assurance de ses activités;

**QUE** la municipalité se réserve le droit de faire cesser l'usage si une ou les conditions susmentionnées ne sont pas respectées;

**QUE** le défaut du requérant à respecter les présentes conditions ou à exécuter ou faire exécuter les actions requises en vertu de la présente résolution d'autorisation soit assimilé à une infraction à la réglementation d'urbanisme.

Madame Odette Hébert exprime sa dissidence.

**ADOPTÉE à la majorité**

**AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs demande que la séance soit ajournée pour 10 minutes à 10 h.

Monsieur Gilles Ladouceur quitte son siège et la séance à 10 h 05.



No de résolution  
ou annotation

## REPRISE DE LA RÉUNION

À 10 h 10, le maire s'assure du quorum en prenant les présences des membres.

### Sont présents :

Chantal Crête

Anik Bois  
Don Saliba

Odette Hébert  
Jean-François David

Monsieur Gilles Ladouceur est absent.

## IL Y A QUORUM

### 8.4 Résolution pour la transparence générale – Règlements d'urbanisme

299-10-2019

#### Amélioration des communications en lien avec des procédures d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** pour tous les membres du conseil la transparence au sein de la gestion de notre municipalité est primordiale et devrait être améliorée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information est la clef pour permettre aux citoyens d'agir;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements dans les zones, les dérogations mineures peuvent avoir des impacts sur la vie des résidents et villégiateurs et propriétaires concernés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a toujours des citoyens qui n'ont pas accès à l'internet ou sont moins à l'aise avec son utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité vient d'améliorer son service en y ajoutant un employé dédié aux communications;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert  
Et résolu**

**QUE** lorsqu'un premier projet de règlement est adopté et modifie des dispositions de la réglementation d'urbanisme susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que les propriétaires, de la zone touchée par ces changements ainsi que ceux des zones contiguës soient avisés par lettre à la poste ou par courriel. Ce qui inclus les règlements d'usages conditionnels;

**QUE** le même processus soit déployé pour les dérogations mineures; que les voisins entourant une propriété touchée par une demande de dérogation mineure soient informés par lettre à la poste ou par courriel privé de cette démarche, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision;

**QUE** cette résolution prenne effet immédiatement et qu'une politique soit mise en place le plus tôt possible.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 8.5 Dépôt du rapport de l'activité consultative du mois d'août dernier sur l'hébergement touristique à Lac-Simon

Le rapport préliminaire de l'agence Convercité pour l'activité consultative du 3 août dernier a été déposé aux membres du conseil. Il y aura un rapport final qui sera déposé pour les assemblées consultatives du 3 et 24 août.

### 8.6 Demande de subvention pour contrer l'herbe à poux

300-10-2019

#### Demande de subvention pour contrer l'herbe à poux

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Santé et des Services sociaux annonce le lancement de son programme d'aide financière pour l'année 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est destiné aux municipalités et arrondissements québécois, et vise à soutenir le développement et la mise en œuvre d'actions de contrôle des pollens allergènes, notamment celui de l'herbe à poux;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé par le Fonds verts et pouvant être financé jusqu'à 75 %;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Odette Hébert  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la direction générale à présenter un projet dans le cadre de ce programme, d'une aide financière pour contrer l'herbe à poux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1** Monsieur Jean-François David donne un compte rendu du rapport qu'il a déposé aux membres du conseil et parle surtout des sentiers pédestres sur notre territoire qui pourraient être reliés avec ceux de la municipalité de Duhamel.

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

**10.1 Dépôt du rapport de la balade en ponton**

Le dépôt du rapport de la balade en ponton a été remis par madame Martine Caron, coordonnatrice en Loisirs, Culture et Tourisme à la Municipalité de Duhamel.

Le rapport a été remis aux membres du conseil. Madame Annick Bois mentionne que l'activité fût un succès.

**10.2 Conférence sur l'histoire du lac Simon**

**301-10-2019  
Conférence sur l'histoire du lac Simon**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mise en valeur de notre histoire;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour l'activité de la balade en ponton de l'été;

**CONSIDÉRANT** la demande du comité MADA d'organiser une conférence sur l'histoire du lac;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise un déboursé d'un cachet de 150 \$ à la conférencière invitée, madame Marie-Josée Bourgeois pour lui permettre de faire une conférence en novembre.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**10.3 Contribution pour l'Halloween à Chénéville**

**302-10-2019  
Contribution pour l'Halloween à Chénéville**

**CONSIDÉRANT QUE** des friandises seront remises aux enfants le soir de l'Halloween à l'église de Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil remette la somme de 150 \$ au comité organisateur de la fête de l'Halloween 2019 de Chénéville;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1 Compte rendu de la réunion MADA du 10 septembre 2019**

Madame Chantal Crête donne le compte rendu de la réunion MADA qui a eu lieu le 10 septembre dernier. Elle mentionne que le nom du futur mini-putt sera dévoilé le mois prochain.

**12. DIVERS**

**12.1** Aucun dossier à l'ordre du jour

**13. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

303-10-2019  
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert  
Et résolu

**QUE** la séance soit et est levée à 22 h 35.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Lisane Fuoco  
Directrice générale adjointe et sec-très. adj.



**No de résolution  
ou annotation**

